



CONCOURS D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT 2021

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Épreuves d'admissibilité



ÉPREUVE À OPTION : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

(durée 2 heures – coefficient 2)

N.B. : L'usage d'une calculatrice de poche, y compris d'une calculatrice programmable et alphanumérique, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans document d'accompagnement et de format maximum 21 cm × 15 cm est autorisé (non fournie par le Sénat).

Aucun document n'est autorisé (la liste des comptes du Plan comptable général est fournie en annexe).

AVERTISSEMENT

Si l'énoncé du sujet ou des questions vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement sur votre copie.

Le sujet est composé de deux dossiers indépendants :

- Dossier 1 : 10 points
- Dossier 2 : 10 points

Le sujet comporte 8 pages (annexe comprise).

Le cabinet paramédical Médicare est composé de plusieurs infirmiers et de deux psychothérapeutes.

Il vous est demandé dans le premier dossier d'analyser certaines opérations comptables du cabinet Médicare puis dans le second dossier, d'aider à la mise en place d'une nouvelle activité pour accroître le revenu des professionnels du cabinet.

Dossier 1 : comptabilité et analyse financière

Les praticiens du cabinet Médicare sont rassemblés juridiquement dans une SCM, une société civile de moyens. Les sociétés civiles de moyens font partie des sociétés civiles professionnelles. Elles sont réservées aux professions libérales. Leur objet est la fourniture de moyens (comme ici pour le cabinet Médicare : un secrétaire médical, du matériel, des locaux et des véhicules) à ses membres, dans l'objectif de faciliter l'exercice de leur profession.

La SCM ne permet pas en soi l'exercice d'une activité. Les associés mettent en commun certains moyens d'exploitation de leur activité afin d'en réduire le coût mais ils conservent une totale indépendance dans l'exercice de leur activité professionnelle. Il n'y a ni partage de bénéfices ou de clientèle mais seulement une contribution aux frais communs.

Dans le cas du cabinet paramédical Médicare, les associés font des avances mensuelles afin de permettre à la SCM de régler ses factures. Ces avances sont calculées en fonction des coûts prévisionnels et de la répartition prévue par les statuts. En fin d'année, les associés se réunissent et déterminent la contribution exacte de chaque associé en fonction des coûts constatés pour l'année et en déduisent le solde à verser par chacun si nécessaire. Ils réajustent également éventuellement les avances à verser par chacun l'année suivante en fonction des dépenses prévues.

La SCM du cabinet Médicare, du fait de sa taille assez conséquente, tient une comptabilité d'engagement. Ses charges sont intégralement réparties entre les associés. Il n'y a ni bénéfice, ni perte.

On négligera ici la dimension fiscale.

1. En vous appuyant sur l'exemple du cabinet Médicare, dresser la liste des différents types de charges et de produits de son compte de résultat ainsi que des composants de l'actif et du passif de son bilan. Des hypothèses peuvent être posées pour justifier vos choix.
2. Sur quelle base peuvent, selon vous, être réparties les charges entre les différents associés ?
3. Faisons l'hypothèse que l'infirmier M. Paul, membre du cabinet Médicare, verse une avance mensuelle de 1 000 € de janvier à décembre 2020, et, que fin décembre, sa contribution exacte pour 2020 soit fixée à 12 250 €. Comment enregistrer les avances mensuelles ? Quelle écriture comptable doit être enregistrée fin 2020 le concernant ?

La SCM est actuellement détentrice de 3 véhicules qui servent exclusivement aux infirmiers pour les visites à domicile. Il s'agit de 3 Renault Clio achetées pour l'une à l'ouverture du cabinet en janvier 2016, pour la deuxième fin juin 2018, et la troisième début 2020. Elles ont coûté 20 000 € chacune (par simplification, les aspects fiscaux de la TVA sont négligés).

La durée d'utilisation prévue par le cabinet est de 5 ans. Il est prévu de revendre les voitures au bout de 5 ans pour un prix de 6 000 €.

En décembre 2020, les voitures achetées en 2016 et 2020 fonctionnent encore très bien, mais celle achetée en 2018 a subi plusieurs accidents, elle est souvent en panne et les infirmiers souhaitent la remplacer début 2021. Ils se sont renseignés auprès de revendeurs d'occasion. Ils pourraient la revendre au prix de 8 000 €. Après discussion, la voiture est revendue le 1^{er} janvier 2021 à ce prix de 8 000 €.

4. Quelles écritures comptables doivent être enregistrées par la SCM fin décembre 2020 et en janvier 2021 concernant le parc de véhicules ? Veillez à bien expliquer vos réponses et à détailler votre démarche.

Sur demande de la mairie et suite à la crise sanitaire, les deux psychothérapeutes acceptent d'assurer des permanences gratuites, pour les personnes en grande difficulté psychologique et sociale au deuxième semestre 2020 et pendant toute l'année 2021. En contrepartie la mairie verse au cabinet une subvention de 5 000 € pour 2020 et 10 000 € pour l'année 2021.

Par ailleurs, toujours du fait du contexte sanitaire, le cabinet Médicare décide d'investir dans un logiciel de téléconsultation (600 € HT) qu'il est prévu d'utiliser 3 ans et dans du matériel permettant ces téléconsultations (micros, caméras) pour un total de 300 € HT. Pour aider au financement du logiciel, le cabinet bénéficie d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 300 €. L'achat du logiciel et de l'équipement en matériel est fait fin août 2020. La subvention est versée le 15 septembre 2020.

5. Quelle est la classification comptable de ces deux subventions ? Enregistrer les opérations afférentes en septembre et décembre 2020. Justifier vos écritures.
6. Après avoir défini la notion de fonds de roulement, déterminer, sans la chiffrer, l'incidence des opérations précédentes (versement des avances et du solde, amortissement des voitures, cession d'une voiture, achat d'un logiciel, versement des deux subventions) sur cet élément.
7. Est-il possible que le fonds de roulement d'une entreprise soit structurellement négatif ? Cette situation serait-elle dangereuse financièrement ? Pourquoi ? S'il s'avérait que c'était le cas dans le cabinet Médicare, à quoi cela pourrait-t-il être dû ? Que pourriez-vous proposer pour remédier éventuellement à la situation dans le cabinet Médicare ?

Dossier 2 : analyse d'un projet

Le cabinet Médicare souhaite développer une nouvelle branche dans son activité afin d'aider les professionnels et d'en attirer de nouveaux : proposer des stages de coaching professionnel, notamment dans l'aide aux personnes en difficulté.

Les stages s'organiseraient ainsi autour de plusieurs axes : gestion du stress, communication auprès des proches des patients, accompagnement dans la maladie et la douleur...

Trois modalités de stage, compte tenu de la durée et des activités proposées, sont envisagées pour répondre à la demande d'un large public de professionnels :

- stage court (3 séances) ;
- stage intermédiaire (6 séances) ;
- stage long (15 séances).

Pour chaque type de formation, il est possible de valoriser le coût associé : nombre d'heures de coaching, coûts des supports imprimés ou encore plaquettes commerciales de présentation. Le prix de vente pour chaque stage n'est pas fixé librement car il s'appuie sur le prix proposé sur ce marché.

Compte tenu des prévisions mensuelles sur le volume et les charges variables, le tableau suivant est constitué :

	Stages courts			Stages intermédiaires			Stages longs		
	Q	CU	Total	Q	CU	Total	Q	CU	Total
CA	10	900	9 000	10	2 000	20 000	5	5 500	27 500
- CV	10	700	7 000	10	1 600	16 000	5	3 000	15 000
= MCV	10	200	2 000	10	400	4 000	5	2 500	12 500

(avec Q : quantité ; CU : coût unitaire ; CA : chiffre d'affaires, CV : charges variables et MCV : marge sur coût variable ;
les valeurs (sauf les quantités) sont indiquées en euros

Par ailleurs, l'organisation des stages intermédiaires génère une charge fixe spécifique mensuelle de 5 000 € et celle des stages longs une charge fixe spécifique mensuelle de 7 000 €.

Les charges communes mensuelles de structure (frais administratifs et de gestion des coachs) s'élèvent à 2 000 €.

Voici une note explicative rédigée par un praticien du cabinet en charge du projet :

« Les prévisions sont bonnes pour les stages courts et les stages longs : le résultat mensuel sur les stages courts est de 2 000 € et celui des stages longs est de 5 500 €. En revanche, il ne faut pas proposer les stages intermédiaires car le résultat mensuel est négatif de 1 000 €.

Il faut favoriser le développement des stages longs : si le nombre de stages longs double, la marge sur coût variable associée va doubler et donc le résultat également ».

1. Commenter la note explicative du praticien du cabinet. À partir de calculs complémentaires que vous jugerez pertinents, apporter des précisions ou des rectifications.
2. Après avoir défini et proposé deux mesures du risque d'exploitation, commenter le risque d'exploitation de l'ensemble du projet (sans distinction des trois modalités de stages).
3. Si l'élasticité « prix de la demande des stages longs » est de -2 et qu'il est envisagé une diminution du prix de 10 %, recalculer la marge sur coût variable des stages longs. Faut-il envisager cette réduction de prix ?
4. Sachant que l'objectif principal de la nouvelle activité est l'accroissement du résultat, décrire la démarche de construction de ce tableau de bord opérationnel et proposer des indicateurs de mesure de la performance.

Annexe : plan comptable général

Classe 1 : comptes de capitaux

- 10. Comptes de capitaux
- 101. Capital
 - 1011. Capital souscrit – non appelé
 - 1012. Capital souscrit – appelé, non versé
 - 1013. Capital souscrit – appelé, versé
- 104. Primes liées au capital social
 - 1041. Primes d'émission
 - 1042. Primes de fusion
 - 1043. Primes d'apport
- 106. Réserves
 - 1061. Réserve légale
 - 1063. Réserves statutaires
 - 1064. Réserves réglementées
 - 1068. Autres réserves
- 109. Actionnaires : capital souscrit – non appelé
- 11. Report à nouveau
 - 110. Report à nouveau (solde créditeur)
 - 119. Report à nouveau (solde débiteur)
- 12. Résultat de l'exercice
 - 120. Résultat de l'exercice (excédent)
 - 129. Résultat de l'exercice (déficit)
- 13. Subventions d'investissement
 - 131. Subventions d'équipement
 - 138. Autres subventions d'investissement
 - 139. Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
- 14. Provisions réglementées
 - 142. Provisions réglementées relatives aux immobilisations
 - 143. Provisions réglementées relatives aux stocks
 - 144. Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif
 - 145. Amortissements dérogatoires
 - 148. Autres provisions réglementées
- 15. Provisions
 - 151. Provisions pour risques
 - 153. Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 154. Provisions pour restructurations
 - 157. Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
 - 158. Autres provisions pour charges
- 16. Emprunts et dettes assimilées
 - 161. Emprunts obligataires convertibles
 - 163. Autres emprunts obligataires
 - 164. Emprunts auprès des établissements de crédits
 - 165. Dépôts et cautionnements reçus
 - 166. Participation des salariés aux résultats
 - 167. Emprunts et dettes assorties de conditions particulières
 - 168. Autres emprunts et dettes assimilées
 - 169. Primes de remboursement des obligations
- 17. Dettes rattachées à des participations

171. Dettes rattachées à des participations (groupe)

174. Dettes rattachées à des participations (hors groupe)

178. Dettes rattachées à des sociétés en participation

18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation

181. Comptes de liaison des établissements

186. Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)

187. Biens et prestations de services échangés entre établissements (produits)

188. Comptes de liaison des sociétés en participation

Classe 2 : comptes d'immobilisations

- 20. Immobilisations incorporelles
 - 201. Frais d'établissement
 - 203. Frais de recherche et de développement
 - 205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
 - 206. Droit au bail
 - 207. Fonds commercial
 - 208. Autres immobilisations incorporelles
- 21. Immobilisations corporelles
 - 211. Terrains
 - 212. Agencements et aménagements de terrains
 - 213. Constructions
 - 214. Constructions sur sol d'autrui
 - 215. Installations techniques, matériels et outillage industriels
 - 218. Autres immobilisations corporelles
- 23. Immobilisations en cours
 - 231. Immobilisations corporelles en cours
 - 232. Immobilisations incorporelles en cours
 - 237. Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
 - 238. Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
- 26. Participations et créances rattachées à des participations
 - 261. Titres de participation
 - 266. Autres formes de participation
 - 267. Créances rattachées à des participations
 - 268. Créances rattachées à des sociétés en participation
 - 269. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés
- 27. Autres immobilisations financières
 - 271. Titres immobilisés (droit de propriété)
 - 272. Titres immobilisés (droit de créance)
 - 274. Prêts
 - 275. Dépôts et cautionnements versés
 - 276. Autres créances immobilisées

- 279. Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés
- 28. Amortissements des immobilisations
 - 280. Amortissements des immobilisations incorporelles
 - 281. Amortissements des immobilisations corporelles
- 29. Dépréciation des immobilisations
 - 290. Dépréciation des immobilisations incorporelles
 - 291. Dépréciation des immobilisations corporelles
 - 293. Dépréciations des immobilisations en cours
 - 296. Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
 - 297. Dépréciations des autres immobilisations financières

Classe 3 : comptes de stocks et en-cours

- 31. Matières premières et fournitures
 - 311. Matières
 - 317. Fournitures
- 32. Autres approvisionnements
 - 321. Matières consommables
 - 322. Fournitures consommables
 - 326. Emballages
- 33. En-cours de production de biens
 - 331. Produits en cours
 - 335. Travaux en cours
- 34. En-cours de production de services
 - 341. Produits en cours
 - 345. Prestations de services en cours
- 35. Stocks de produits
 - 351. Produits intermédiaires
 - 355. Produits finis
 - 358. Produits résiduels
- 37. Stocks de marchandises
- 39. Dépréciation des stocks et en-cours
 - 391. Dépréciation des matières premières et fournitures
 - 392. Dépréciation des autres approvisionnements
 - 393. Dépréciation des en-cours de production de biens
 - 394. Dépréciation des en-cours de production de services
 - 395. Dépréciation des stocks de produits
 - 397. Dépréciation des stocks de marchandises

Classe 4 : comptes de tiers

- 40. Fournisseurs et comptes rattachés
 - 401. Fournisseurs
 - 403. Fournisseurs – Effets à payer
 - 404. Fournisseurs d'immobilisations
 - 405. Fournisseurs d'immobilisation – Effets à payer
 - 408. Fournisseurs – Factures non parvenues
 - 409. Fournisseurs débiteurs

- 41. Clients et comptes rattachés
 - 410. Clients et comptes rattachés
 - 411. Clients
 - 413. Clients – Effets à recevoir
 - 416. Clients douteux ou litigieux
 - 418. Clients – Produits non encore facturés
 - 419. Clients créditeurs
- 42. Personnel et comptes rattachés
 - 421. Personnel – Rémunérations dues
 - 422. Comités d'entreprise, d'établissements
 - 424. Participation des salariés aux résultats
 - 425. Personnel – Avances et acomptes
 - 426. Personnel – Dépôts
 - 427. Personnel – Oppositions
 - 428. Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
- 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux
 - 431. Sécurité sociale
 - 437. Autres organismes sociaux
 - 438. Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
- 44. État et autres collectivités publiques
 - 441. État – Subventions à recevoir
 - 442. État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
 - 444. État – Impôts sur les bénéficiaires
 - 445. État – Taxes sur le chiffre d'affaires
 - 446. Obligations cautionnées
 - 447. Autres impôts, taxes et versements assimilés
 - 448. État – Charges à payer et produits à recevoir
 - 449. Quotas d'émission à restituer à l'État
- 45. Groupe et associés
 - 451. Groupe
 - 455. Associés – Comptes courants
 - 456. Associés – Opérations sur le capital
 - 457. Associés – Dividendes à payer
 - 458. Associés – Opérations faites en commun et en G.I.E.
- 46. Débiteurs divers et créditeurs divers
 - 462. Créances sur cessions d'immobilisations
 - 464. Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement
 - 465. Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement
 - 467. Autres comptes débiteurs et créditeurs
 - 468. Divers – Charges à payer et produits à recevoir
- 47. Comptes transitoires ou d'attente
 - 471. à 475. Comptes d'attente
 - 476. Différence de conversion – Actif
 - 477. Différence de conversion – Passif
- 48. Comptes de régularisation
 - 481. Charges à répartir sur plusieurs exercices
 - 486. Charges constatées d'avance
 - 487. Produits constatés d'avance

- 488. Comptes de répartition périodiques des charges et des produits
 - 489. Quotas d'émission alloués par l'État
 - 49. Dépréciation des comptes de tiers
 - 491. Dépréciation des comptes clients
 - 495. Dépréciation des comptes du groupe et des associés
 - 496. Dépréciation des comptes débiteurs divers
- Classe 5 : comptes financiers
- 50. Valeurs mobilières de placement
 - 503. Actions
 - 506. Obligations
 - 508. Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées
 - 509. Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées
 - 51. Banques, établissements financiers et assimilés
 - 511. Valeurs à l'encaissement
 - 512. Banques
 - 514. Chèques postaux
 - 518. Intérêts courus
 - 519. Concours bancaires courants
 - 53. Caisse
 - 531 Caisse siège social
 - 532 Caisse des lieux d'activités
 - 58. Virements internes
 - 59. Dépréciation des comptes financiers
- Classe 6 : comptes de charges
- 60. Achats (sauf 603)
 - 601. Achats stockés – Matières premières et fournitures
 - 602. Achats stockés – Autres approvisionnements
 - 603. Variations de stocks
 - 604. Achats d'études et prestations de services
 - 605. Achats de matériels, équipements et travaux
 - 606. Achats non stockés de matières et fournitures
 - 607. Achats de marchandises
 - 608. Frais accessoires d'achats
 - 609. Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
 - 61. Services extérieurs
 - 611. Sous-traitance
 - 612. Redevances de crédit-bail
 - 613. Locations
 - 614. Charges locatives et de copropriété
 - 615. Entretien et réparations
 - 616. Primes d'assurance
 - 617. Études et recherches
 - 618. Divers
 - 619. Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs
 - 62. Autres services extérieurs
 - 621. Personnel extérieur à l'association
 - 622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
 - 623. Publicité, publications, relations publiques
 - 624. Transports de biens et transports collectifs du personnel
 - 625. Déplacements, missions et réceptions
 - 626. Frais postaux et de télécommunications
 - 627. Services bancaires et assimilés
 - 628. Divers
 - 629. Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs
 - 63. Impôts, taxes et versements assimilés
 - 631. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
 - 633. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
 - 635. Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
 - 637. Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)
 - 64. Charges de personnel
 - 641. Rémunérations du personnel
 - 644. Rémunérations du travail de l'exploitant
 - 645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance
 - 646. Cotisations sociales personnelles de l'exploitant
 - 647. Autres charges sociales
 - 648. Autres charges de personnel
 - 65. Autres charges de gestion courante
 - 651. Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
 - 653. Jetons de présence
 - 654. Pertes sur créances irrécouvrables
 - 655. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
 - 658. Charges diverses de gestion courante
 - 66. Charges financières
 - 661. Charges d'intérêts
 - 664. Pertes sur créances rattachées à des participations
 - 665. Escomptes accordés
 - 666. Pertes de change
 - 667. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
 - 668. Autres charges financières
 - 67. Charges exceptionnelles
 - 671. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
 - 672. Charges sur exercices antérieurs (à reclasser)
 - 675. Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés
 - 678. Autres charges exceptionnelles
 - 68. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions

- 681. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges d'exploitation
 - 686. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges financières
 - 687. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges exceptionnelles
 - 69. Impôts sur les bénéfices
 - 691. Participation des salariés aux résultats
 - 695. Impôts sur les bénéfices
 - 696. Suppléments d'impôt sur les sociétés liées aux distributions
 - 699. Produits – Reports en arrière des déficits
- Classe 7 : comptes de produits
- 70. Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises
 - 701. Ventes de produits finis
 - 702. Ventes de produits intermédiaires
 - 703. Ventes de produits résiduels
 - 704. Travaux
 - 705. Études
 - 706. Prestations de services
 - 707. Ventes de marchandises
 - 708. Produits des activités annexes
 - 709. Rabais, remises, ristournes accordés par l'association
 - 71. Production stockée (ou déstockage)
 - 713. Variations de stocks (en-cours de production, produits)
 - 72. Production immobilisée
 - 721. Immobilisations incorporelles
 - 722. Immobilisations corporelles
 - 74. Subventions d'exploitation
 - 75. Autres produits de gestion courante
 - 751. Redevances pour concessions, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
 - 752. Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles
 - 753. Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs
 - 754. Ristournes perçues des coopératives (provenant des excédents)
 - 755. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
 - 758. Produits divers de gestion courante
 - 76. Produits financiers
 - 761. Produits des participations
 - 762. Produits des autres immobilisations financières
 - 763. Revenus des autres créances
 - 764. Revenus des valeurs mobilières de placement
 - 765. Escomptes obtenus
 - 766. Gains de change
 - 767. Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement
 - 768. Autres produits financiers
 - 77. Produits exceptionnels
 - 771. Produits exceptionnels sur opérations de gestion
 - 772. Produits sur exercices antérieurs (à reclasser)
 - 775. Produits des cessions d'éléments d'actifs
 - 777. Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
 - 778. Autres produits exceptionnels
 - 78. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et engagements
 - 781. Reprises sur amortissements et provisions
 - 786. Reprises sur provisions financières
 - 787. Reprises sur provisions exceptionnelles
 - 789. Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs
 - 79. Transferts de charges
 - 791. Transferts de charges d'exploitation
 - 796. Transferts de charges financières
 - 797. Transferts de charges exceptionnelles